



*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE PLAINVAL**  
**SÉANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation :	15/03/2026	<b><u>Présents</u></b> :	Messieurs Taylor BETHELMY, Samuel DOVERGNE, Bertrand CAUWENBERGHS, Thierry LAUDE, Nicolas BAUDE, Mathieu HERTIER ; Mesdames Kathleen VENTURA, Véronique COINTREL, Marie-Thérèse LECUYER, Sylvie LEBLOND et Sandrine GIUDICI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	16/03/2026	<b><u>Absents excusés</u></b> :	
Membres en Exercice :	11	<b><u>Absents non excusés</u></b> :	
Membres Présents :	11	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> :	DOVERGNE Samuel
Membres votants :	11		

Délibération 11-2026

**Détermination des commissions**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17 ;

Vu que pour ces désignations, l'article L2121-21 du CGCT autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Considérant que pour l'instruction des dossiers qui seront soumis au Conseil Municipal, et conformément à la possibilité offerte par les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-2 du CGCT, il est proposé de créer des commissions permanentes du Conseil Municipal.

Considérant que ces commissions seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Vu que pour ces désignations, l'article L2121-21 du CGCT autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SOUS-PREFECTURE

27 MARS 2026

6, rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT Cedex

DECIDE de créer les commissions suivantes :

- Commission cadre de vie environnement
- Commission d'appel d'offres
- Commission fêtes et cérémonies
- Le Syndicat Miste Très Haut Débit (SMOTHD)
- La Communauté de communes du Plateau Picard (CCPP)
- Le Syndicat de l'énergie (SE60)
- Le Syndicat du regroupement pédagogique intercommunal (SRPI)
- L'école de musique
- L'Association Intermédiaire Travail Transitoire
- L'association départementale pour l'information des communes de l'oise (ADICO)
- Correspondant défense
- Commission communale des impôts directs
- Commission de contrôle des listes électorales

DECIDE que les commissions seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal,  
DECIDE d'adopter le vote à main levée (avec la règle du reste au plus fort) pour la désignation des membres des commissions sauf pour la CAO avec scrutin de liste.

**Plainval, le 20 mars 2026**

**Le Maire,  
BETHELMY Taylor**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Plainval. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE PLAINVAL" at the top and "60 0155" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "B. Taylor". A long horizontal line extends from the end of the signature across the page.